

DIRECTION OPERATIONNELLE DE RELIZANE

Réf : AT/DO/05/2019

Date : 19/05/2019

A

Monsieur le gérant de l'entreprise NAIR Amin

Demeurant a : Cité Complexe 202 Lots Relizane

Objet : MISE EN DEMEURE

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 43/2018 ayant pour objet la réalisation des travaux de Maintenance , Réhabilitation et Développement des Réseaux Téléphoniques Urbains et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°38 du 03/03/2019 relatif aux travaux de Développement réseaux téléphoniques Urbains sis Cité 101 Logts LSP ENPI - 116 Logts LPA Galfout - 96 Logts LPA Dabladji Oued Rhiou , il a été constaté :

- L'abandon du chantier
- Retard dans l'exécution des travaux

Pour cela , l'entreprise **NAIR Amin** est mise en demeure afin de reprendre les travaux et de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de renforcer le chantier pour la finalisation des travaux et de remplir tous les engagements contractuels , dans un délais de Huit (08) jours et ce conformément à l'article 31 du présent contrat .



Directeur Opérationnel
de Relizane
BOUFEDJI Mohamed